

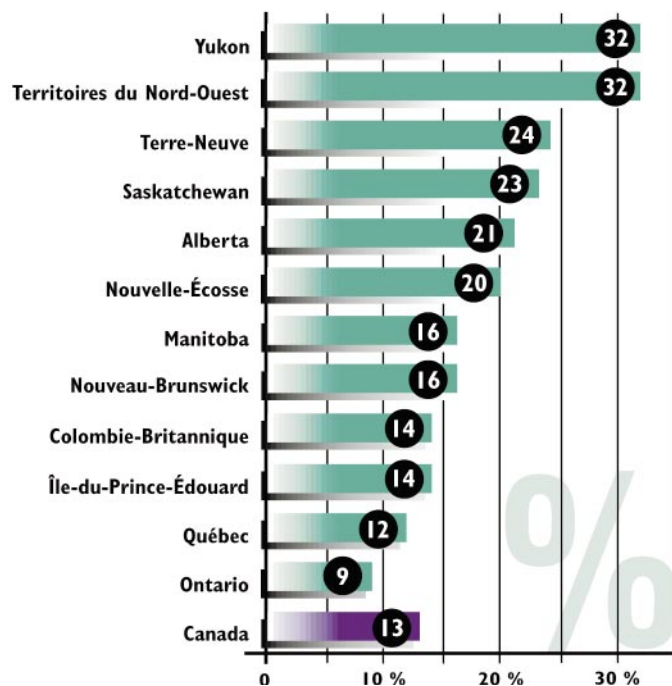
Le point sur les armes à feu

On trouve des armes à feu dans presque un foyer sur quatre au Canada

Des sondages menés entre 1989 et 1998 montrent qu'environ 24 % des ménages canadiens possèdent au moins une arme à feu. D'après ces résultats, on estime que quelque trois millions de Canadiens possèdent une ou plusieurs armes à feu.¹

C'est au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest que la proportion de propriétaires d'armes à feu est la plus forte. Un sondage exécuté au début de 1998 révèle qu'environ 32 % de la population adulte des territoires possède une arme à feu.²

La proportion d'adultes possédant une arme à feu



1877

Les juges de paix ont le droit d'emprisonner durant six mois quiconque porte une arme de poing sans motif raisonnable.

1892

Mise en place du premier régime national de permis pour le port ou la vente de petites armes.

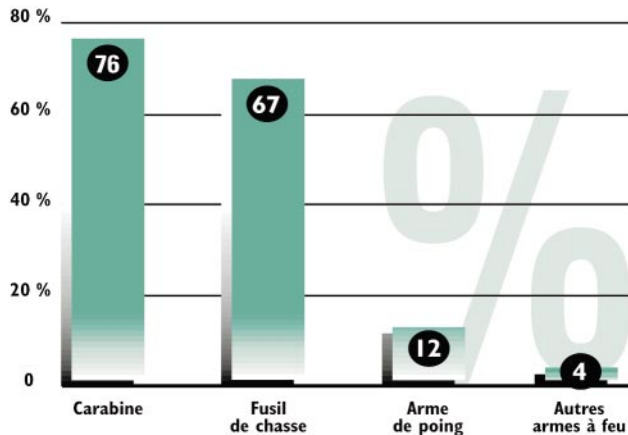
Il y a environ sept millions d'armes à feu au Canada

On estime que le nombre d'armes à feu appartenant à des particuliers s'élève à 7 millions.³ De ce nombre, environ 1,2 million sont des armes à autorisation restreinte – des armes de poing, par exemple, qui doivent être enregistrées à la GRC. Des particuliers possèdent environ 993 000 des armes à feu à autorisation restreinte.⁴

La plupart des propriétaires d'armes à feu au Canada possèdent une carabine ou un fusil de chasse

Plus de la moitié des propriétaires d'armes à feu possèdent une carabine ou un fusil de chasse, ou les deux; 12 % d'entre eux possèdent des armes de poing, et 4 % possèdent d'autres types d'armes à feu.⁵

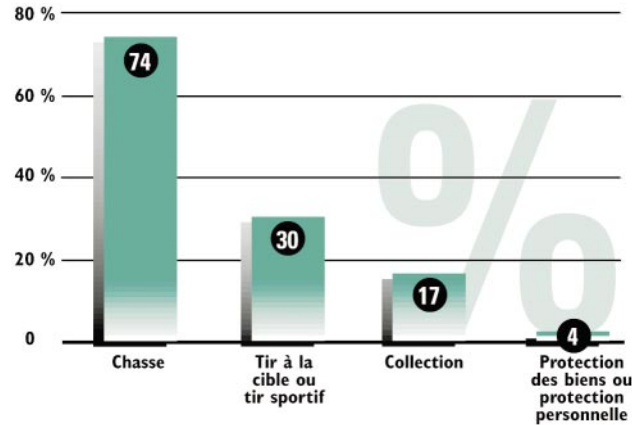
Types d'armes à feu



La plupart des propriétaires d'armes à feu s'en servent pour la chasse

C'est d'abord pour chasser que les Canadiens possèdent des armes à feu. Le tir à la cible (ou tir sportif) et la collection viennent aux deuxième et troisième rangs des raisons invoquées.⁶

Raison de posséder une arme à feu



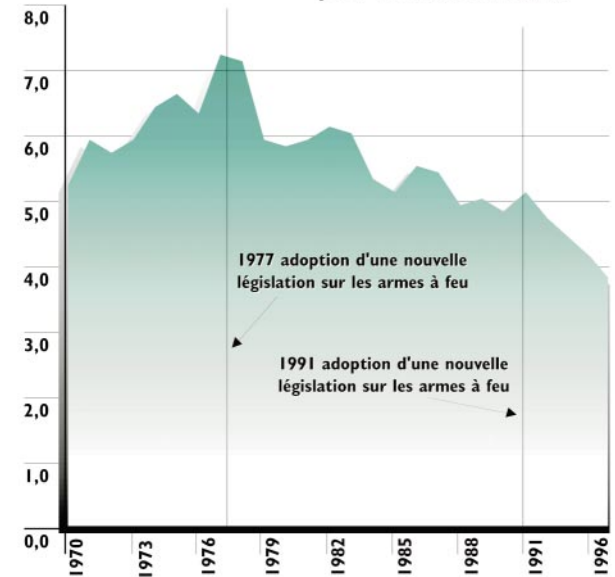
Le Canada se situe dans la moyenne

Comparativement à huit autres pays occidentaux industrialisés, le Canada se situe dans la moyenne quant au nombre de ménages possédant une arme à feu. Son taux de possession d'armes à feu se rapproche des chiffres observés en France, en Suède et en Autriche. Par contre, en Angleterre et au pays de Galles, en Écosse et aux Pays-Bas, moins de 5 % des ménages ont au moins une arme à feu. À l'opposé, 36 % des ménages suisses et 48 % des ménages américains possèdent au moins une arme à feu.⁷

Environ 1 300 personnes meurent par balles au Canada chaque année

D'après Statistique Canada, environ 37 000 personnes sont mortes de blessures par balles entre 1970 et 1996, ce qui représente une moyenne annuelle de 1 385 décès par balles pendant cette période. Le taux annuel moyen est donc d'environ 5,5 décès par balles pour 100 000 habitants.⁸

Taux de décès par balles, 1970-1996
— pour 100 000 habitants —



1913

Des pouvoirs spécifiques de fouille, de perquisition et de saisie touchant les armes à feu et d'autres armes sont établis pour la première fois.

1934

Les propriétaires d'armes de poing doivent désormais les enregistrer. Les personnes qui désirent en acquérir une doivent motiver leur requête.

1938

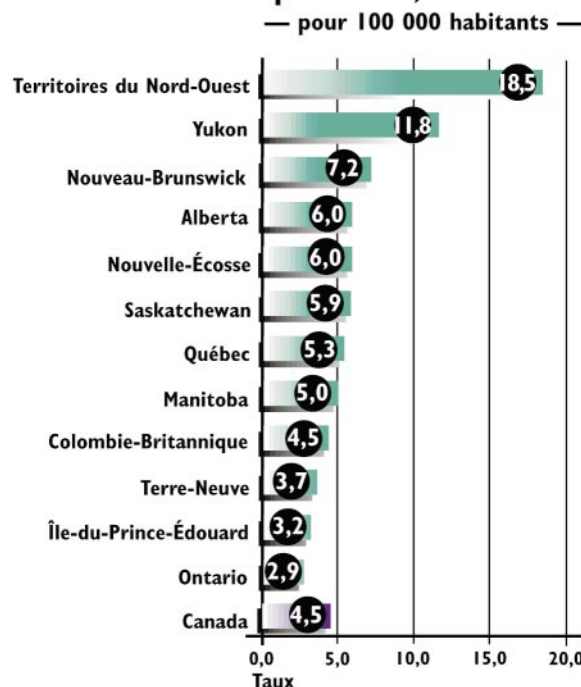
La peine minimale obligatoire de deux ans, instaurée en 1932 pour la possession ou la dissimulation d'une arme de poing lors de la perpétration d'une infraction, s'applique désormais à tous les types d'armes à feu utilisées dans une activité criminelle quelconque.

1951

Les personnes qui possèdent une arme à feu automatique doivent désormais l'enregistrer. Un registre central est établi.

Entre 1989 et 1996, les Territoires du Nord-Ouest ont signalé 18,5 décès par balles pour 100 000 habitants par année, soit le taux moyen le plus élevé au Canada. Le taux le plus faible revient à l'Ontario, avec 2,9 décès par balles pour 100 000 habitants.⁹

Taux annuel moyen de décès par balles, 1989-1996



Décès par balles : le suicide domine

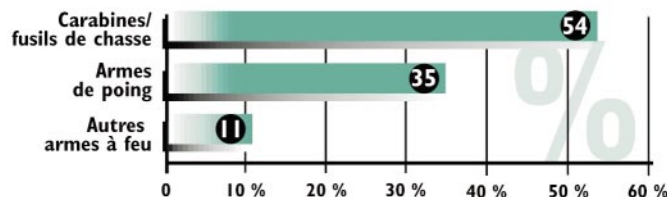
Les données de Statistique Canada révèlent que 77 % des décès par balles survenus entre 1970 et 1996 étaient attribuables à un suicide. Durant cette période, environ 1 064 personnes, soit une moyenne de 4,2 pour 100 000 habitants, se sont suicidées au moyen d'une arme à feu chaque année.¹⁰

Parmi les homicides, ceux qui sont attribuables à une arme à feu sont les plus fréquents

L'Enquête sur l'homicide, exécutée par le Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada, montre qu'en moyenne, 221 homicides ont été perpétrés avec une arme à feu chaque année de 1974 à 1997. Cela représente environ 34 % de tous les homicides commis au cours de cette période.¹¹

Ce sont les carabines et les fusils de chasse qui ont été utilisés le plus souvent pour commettre un homicide durant cette période. En 1991, cependant, les armes de poing ont devancé les carabines et les fusils de chasse, représentant la moitié de tous les homicides commis avec une arme à feu. De 1991 à 1997, le nombre de personnes tuées au moyen d'une arme de poing se chiffrait à environ 107 par année, en moyenne.

Types d'armes à feu employées dans les homicides, 1974-1997



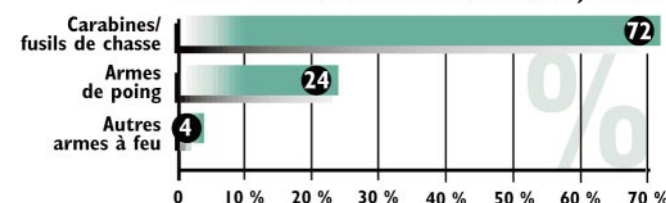
Dans la plupart des homicides par balles qui ont été élucidés, la victime et l'accusé se connaissaient

Les données de l'Enquête sur l'homicide montrent qu'en 1997, la police a pu établir s'il existait un lien entre la victime et l'accusé dans 65 % des cas d'homicide par balles (125). Dans environ 108 de ces cas (86 %), la victime et l'accusé se connaissaient; ils étaient étrangers dans 14 % de ces cas (17).¹²

Plus du quart de tous les homicides familiaux mettent en cause une arme à feu

En 1997, une arme à feu était en cause dans 27 % des homicides familiaux (51); dans la plupart de ces cas, il s'agissait d'une carabine ou d'un fusil de chasse. Par « homicides familiaux », on entend les homicides où la victime et l'accusé sont conjoints ou parents.¹³

Types d'armes à feu employées dans les homicides familiaux, 1997



Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être tuées par balles par un conjoint ou un membre de la famille

En 1997, 63 % de toutes les victimes d'homicides familiaux perpétrés avec une arme à feu étaient des femmes (32) et 37 % étaient des hommes (19). Les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'être tués par balles, sauf dans un contexte familial.¹⁴

1968

On adopte de nouvelles définitions légales pour les « armes à feu », les « armes à autorisation restreinte » et les « armes prohibées », afin de préciser plus clairement les différentes catégories d'armes.

1977

En adoptant le projet de loi C-51, le Parlement oblige les propriétaires d'armes à feu à détenir une « autorisation d'acquisition d'armes à feu » avant de prendre possession d'une arme à feu. Les entreprises qui vendent des armes à feu et des munitions doivent aussi obtenir des permis.

1991

Le projet de loi C-17 prévoit une période d'attente obligatoire de 28 jours avant qu'un particulier puisse prendre possession d'une arme à feu.

- La formation sur le maniement sécuritaire des armes à feu devient obligatoire.
- Les peines pour les infractions reliées aux armes à feu sont plus sévères et de nouvelles infractions sont prévues par le Code criminel.
- De nouveaux contrôles visent les armes à feu militaires, paramilitaires et de haute puissance.

1995

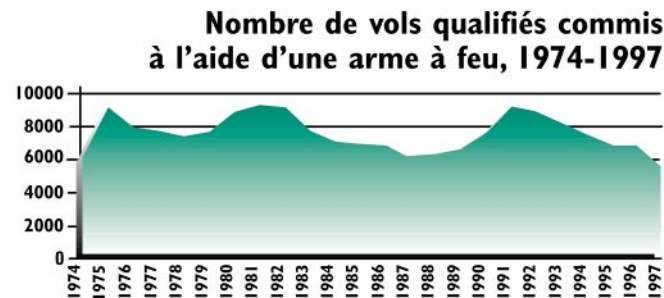
La Loi sur les armes à feu instaure un nouveau régime de permis et d'enregistrement qui, une fois mis en place, obligera les propriétaires d'armes à feu à enregistrer tous leurs armes, y compris les carabines et les fusils de chasse.

La plupart des victimes d'homicide entre conjoints commis au moyen d'une arme à feu sont des femmes

En 1997, pour toutes les catégories d'homicides entre conjoints, 81 % des victimes étaient des femmes (61). De même, 85 % des victimes tuées par balles par un conjoint sont des femmes (23).¹⁵

Une arme à feu est employée dans presque le tiers de tous les vols qualifiés

Selon les statistiques canadiennes sur la criminalité provenant de Statistique Canada, entre 1974 et 1997, les services policiers ont rapporté plus de 177 000 vols qualifiés dans lesquels une arme à feu a été utilisée. Cela représente une moyenne annuelle de 7 384 vols qualifiés perpétrés avec une arme à feu.¹⁶



Environ 5 % de tous les décès par balles sont des accidents

Selon Statistique Canada, 2 055 personnes ont été tuées accidentellement par balles au Canada entre 1970 et 1996. Cela représente environ 76 accidents mortels par année, ou un taux annuel de 0,3 pour 100 000 habitants. Aussi bien en chiffres absolus qu'en pourcentage, les accidents de ce genre sont en baisse depuis 1970.¹⁷

Des peines obligatoires plus sévères entrent en vigueur pour dix infractions graves commises avec une arme à feu.

1996

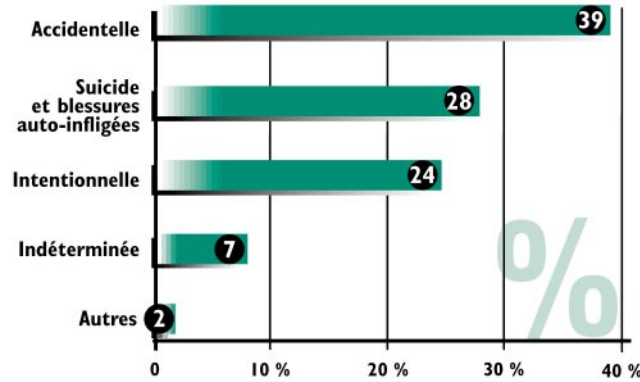
Le régime universel de permis et d'enregistrement des armes à feu entre en vigueur. Tous les propriétaires doivent obtenir un permis d'ici 2001 et toutes les armes à feu doivent être enregistrées d'ici 2003.

1998

La plupart des blessures par balle qui entraînent l'hospitalisation sont dues à un accident

Les données sur les personnes hospitalisées à la suite de blessures sont consignées dans le rapport du Registre national des traumatismes. Sur une période de 12 mois en 1995-1996, 864 personnes ont été admises pour des soins aigus après avoir reçu des blessures par balles. Les causes les plus fréquentes étaient de nature accidentelle. On ne possède pas de données sur les cas de blessures par balles nécessitant des soins d'urgence mais non pas l'hospitalisation.¹⁸

Hospitalisation pour blessures par balles selon la cause, 1995-1996



Toutes les statistiques mentionnées dans le présent document sont extraites de données originales compilées par Statistique Canada et d'autres organismes. Des références détaillées et d'autres résultats de recherche sont disponibles au site Web du Centre canadien des armes à feu (www.cfc-ccaf.gc.ca) ou en composant le 1-800-731-4000.

Notes de fin de document

1. Ministère de la Justice. Notes de recherches : Nombre de propriétaires d'armes à feu et d'armes à feu au Canada, 1998.
2. Groupe Angus Reid Inc. *Canadian Firearms Act: Quantitative Survey*. Mai 1998.
3. Ministère de la Justice. Notes de recherches : Nombre de propriétaires d'armes à feu et d'armes à feu au Canada, 1998.
4. Commissaire de la GRC. Rapport au Solliciteur général sur les armes à feu, 1997.
5. Groupe Angus Reid Inc. *Canadian Firearms Act: Quantitative Survey*. Mai 1998.
6. Groupe Angus Reid Inc. *Canadian Firearms Act: Quantitative Survey*. Mai 1998.
7. Block, Richard. *Les armes à feu au Canada et dans huit autres pays occidentaux : résultats choisis du Sondage international de 1996 (auprès des victimes de crime)*. Ministère de la Justice, janvier 1998, WD1997-3f, page 3.
8. Statistique Canada : Causes de décès (Catalogue 84-208). La Division des statistiques sur la santé a déjà publié dans le catalogue 84-208 les données déclarées pour 1996.
9. Statistique Canada : Causes de décès (Catalogue 84-208). La Division des statistiques sur la santé a ventilé les données selon les administrations.
10. Statistique Canada : Causes de décès (Catalogue 84-208). La Division des statistiques sur la santé a déjà publié dans le catalogue 84-208 les données déclarées pour 1996. Le taux de suicide par balles est calculé d'après les données démographiques fournies par la Division de la recherche et de la statistique.
11. Statistique Canada : Enquête sur les homicides. Données fournies par le Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique (tableaux inédits), 1997.
12. Statistique Canada : Enquête sur les homicides. Données fournies par le Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique (tableaux inédits). Demande de données sur les homicides par balles résolus dans les cas où la police connaît la relation entre la victime et l'accusé. 1997.
13. Statistique Canada : Enquête sur les homicides. Données fournies par le Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique (tableaux inédits), 1997.
14. Statistique Canada : Enquête sur les homicides. Données fournies par le Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique (tableaux inédits), 1997.
15. Statistique Canada : Enquête sur les homicides. Données fournies par le Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique (tableaux inédits), 1997.
16. Statistique Canada : Statistiques de la criminalité au Canada (Catalogue - 85-205). Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) agréé.
17. Statistique Canada : Causes de décès (Catalogue 84-208). La Division des statistiques sur la santé a déjà publié dans le catalogue 84-208 les données déclarées pour 1996.
18. Institut canadien de l'information sur la santé (ICIS). *Rapport du Registre national des traumatismes sur les hospitalisations à la suite de blessures, 1995/1996*.